

Le mardi 17 novembre 2015, à 9 h 30, les membres du comité syndical se seront réunis sur première convocation, au siège du SMC et ont pris les dispositions suivantes :

Compétence générale

Adoption du PV du comité du 29 septembre 2015

Compte rendu des délégations d'attribution au président et au bureau

Décision modificative n° 1 – budget principal

Le comité syndical autorise le Vice Président à faire la décision modificative correspondant aux écritures comptables de clôture du budget assainissement.

Indemnités de congés payés

Le comité syndical autorise le Vice Président à préciser la délibération d'attribution des indemnités compensatrices des congés payés aux agents non titulaires - contractuels.

Compétence déchets

Décision modificative n° 1 – budget déchets

Le comité syndical autorise le Vice Président à faire la décision modificative correspondant aux écritures comptables complémentaires, suite à accidents, maladies ou incendie (intervenues dans l'année 2015).

Délégations spéciales au Président pour effectuer la mise en sécurité du bâtiment sinistré

Le comité syndical autorise le Président à effectuer les dépenses nécessaires à la mise en sécurité du bâtiment.

Tarifs de redevance des professionnels

Le comité syndical adopte les tarifs suivants :

REDEVANCE POUR DÉCHETS NON MÉNAGERS (PROFESSIONNELS-ADMINISTRATIONS-COLLECTIVITES)	Tarifs euros HT
PP0 : Forfait Petit Producteur sans bac en C0,5 - par an	29,25
PP1 : Forfait Petit Producteur sans bac en C1 - par an	58,50
AB : Abonnement au service de collecte des déchets - par an	25,00
RV : Recyclables (cartons) vrac C1 / an	150,00
F1 : Prix au litre pour le flux ordures ménagères résiduelles	0,015
F2 : Prix au litre pour le flux déchets recyclables	0,004

Clé de répartition des participations intercommunales

Le comité syndical adoptent la clé de répartition à la population, pour déterminer les participations intercommunales.

Orientations budgétaires 2016

- maintien à son montant actuel de la redevance ordures ménagères autant que possible, en fonction de l'évolution des tarifs de traitement du SMITED, des charges de collecte, et de la TGAP (depuis 4 ans)

Pas de remarque particulière pour la compétence générale.

Questions diverses